

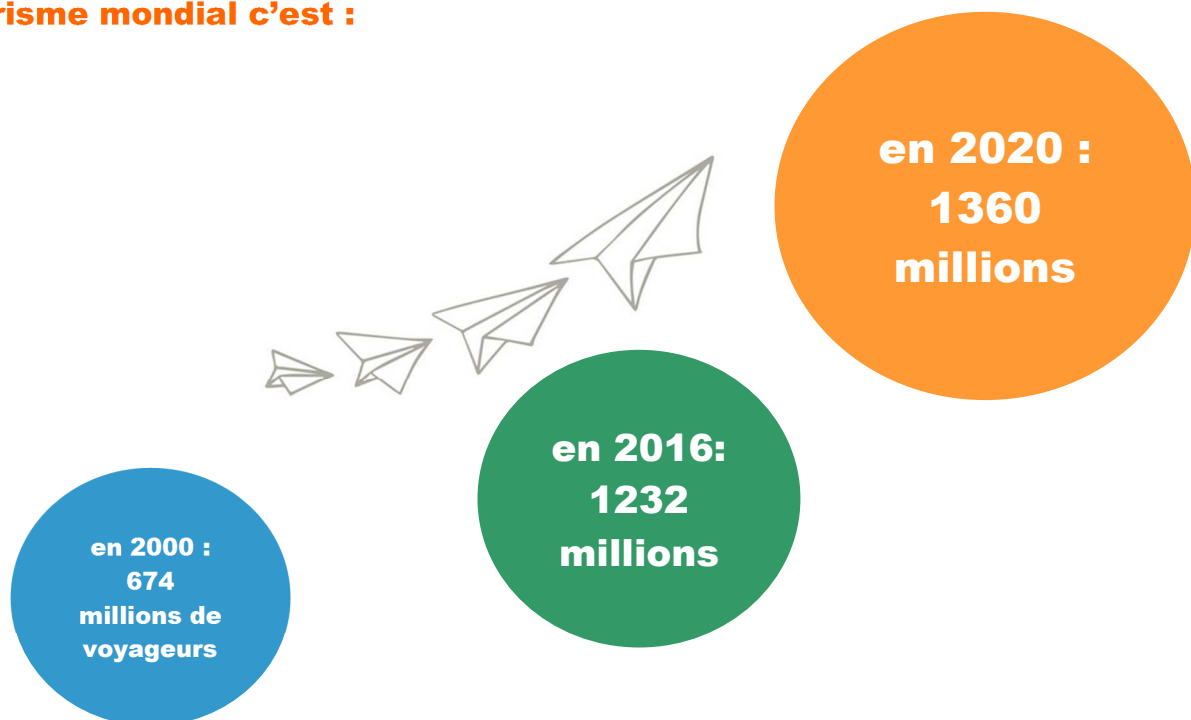
**ELECTIONS PRESIDENTIELLES :**

**LES PROPOSITIONS DU**

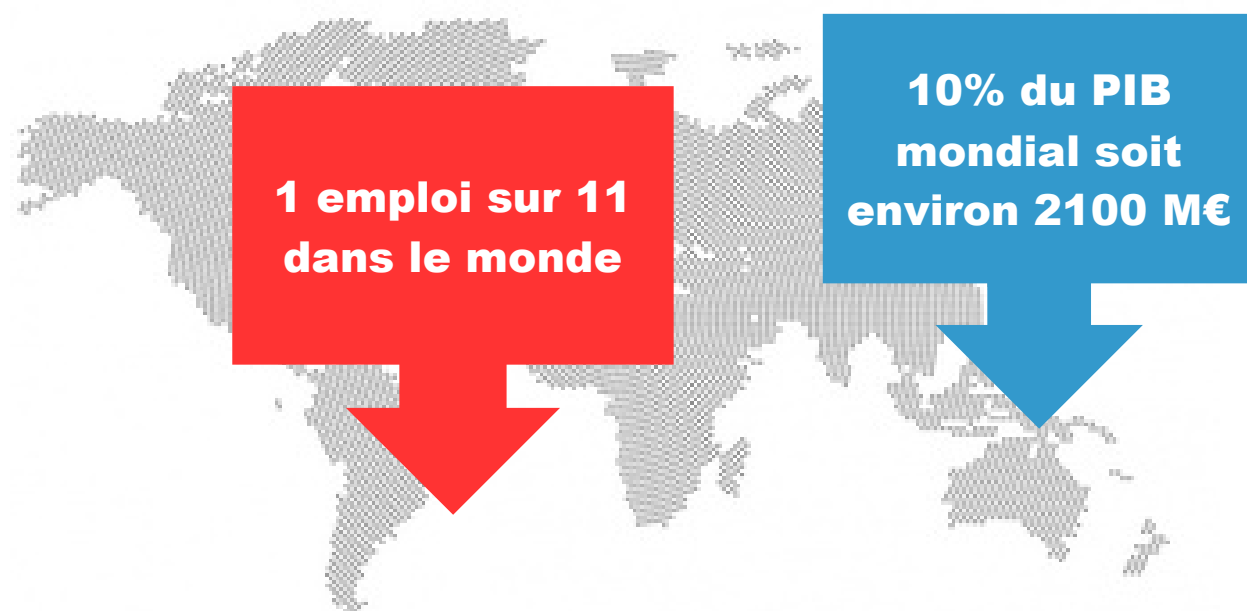


***Pour faire du tourisme un moteur  
de la croissance française***

**👉 Le tourisme mondial c'est :**



**👉 Le tourisme mondial c'est aussi :**



**👉 La croissance du tourisme est une source de croissance pour les Etats, de richesse et d'emploi.**

# La France occupe une place centrale dans le tourisme mondial :

Le **①<sup>er</sup>** pays visité au monde,

Près de 83 millions de touristes en 2016

2 millions d'emplois directs et indirects

7,3% du PIB

















Le **④<sup>ème</sup>**

employeur privé de France

315 000 entreprises dont :

40 000 cafés bars,  
102 000 restaurants traditionnels,  
18 600 hôtels

## Mais la France peut mieux faire :

- La croissance du tourisme français est inférieure à celle de ses concurrents :
  - o 0.2%  contre :
    - 5% pour le monde,
    - 7.1% 
    - 6.8% 
    - 5% 
    - 4.6% 
- Le nombre de touristes étrangers progresse plus faiblement en France que chez ses concurrents :
  - o +8.6%  contre :
    - +73% 
    - +46% 
    - +40% 
- Les recettes du tourisme international en France sont moins élevées que celles de ses concurrents :
  - o 43.2 MM€  contre :
    - 49.1 MM€ 
    - 133.4 MM€ 
- La dépense moyenne par touriste en France est nettement plus faible que celle de nos concurrents directs
  - o 511 €  contre :
    - 1783 € 
    - 1058 € 
    - 750 € 

### Le secteur des hôtels cafés restaurants représente à lui seul :

- près d'un tiers de la consommation touristique intérieure (45 MM€ sur 158 MM€)
- près de la moitié des emplois directs (485 000 sur 1M)

## La France doit faire de ses atouts touristiques un moteur de croissance

### Les leviers :

- augmenter le nombre de touristes
- augmenter la durée de leur séjour
- augmenter leurs dépenses

## **Les domaines sur lesquels doit s'articuler une politique ambitieuse pour le tourisme français :**

**1.La Gouvernance**

**2.La promotion : Promouvoir la destination France ! En s'en donnant les moyens.**

**3.L'arrivée en France : facilité & sécurité**

**4.L'attractivité : répondre aux attentes des touristes**

**5.L'emploi : le cœur battant de notre tourisme et de la France**

**6.Les jeunes & la formation**

**7.La protection des indépendants dans le cadre du RSI**

**8.Le numérique : Le secteur des hôtels, cafés, restaurants en révolution !**

**9.La Qualité & le Développement durable**

**10.La réglementation : passer d'une règle répressive à une règle bienveillante et incitative**

**11.La Fiscalité : Susciter l'envie d'entreprendre et donner les moyens de réussir aux chefs d'entreprises**

# La Gouvernance

Le tourisme doit être au cœur de la politique européenne et française.

## EUROPE

**Créer une gouvernance européenne pour le tourisme** avec :

- un **Commissaire européen au tourisme** en charge de réguler le secteur au niveau de l'UE,
- et un **Conseil de l'Union Européenne réunissant** au moins une fois par an **les Ministres du tourisme des états membres**

Parce que les défis du tourisme de demain se relèvent au niveau européen ;

- régulation des plateformes numériques,
- classification
- promotion...

L'Europe est une destination qui mérite une politique européenne.

## FRANCE

**Créer un Ministère du Tourisme en France**

- À part entière,
- Dépendant directement du Premier Ministre,
- À l'écoute des professionnels,
- Parlant d'égal à égal avec ses collègues compétents sur les mêmes questions,
- Avec à sa tête une femme ou un homme connaissant le secteur.

***“ Le tourisme doit être porté dans l'ordre du gouvernement à la hauteur du secteur de croissance qu'il est !”***

**Conseil National du Tourisme à revisiter !**

Le CNT doit être revisité afin de devenir une instance permanente de dialogue, d'alerte et de travail entre les dirigeants de l'Etat et les acteurs du tourisme : **une interministérielle à laquelle participent les acteurs privés !**

- Il doit se réunir au moins DEUX fois par an et chaque fois que nécessaire.
- Il réunit les ministres concernés et les représentants du secteur (organisations représentatives).

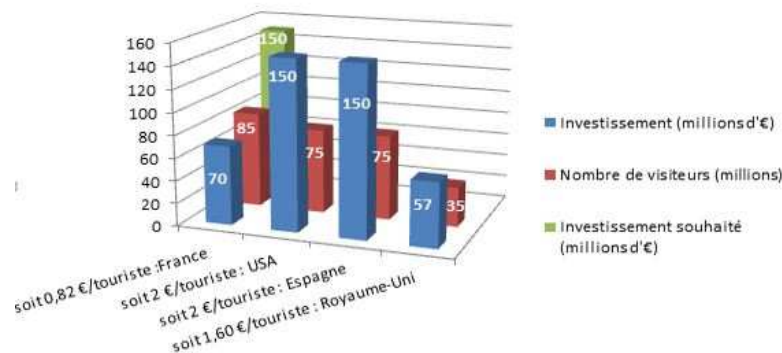
# La promotion

## Promouvoir la destination France !

### En s'en donnant les moyens.

**D**oter **Atout France**, organe en charge de la promotion de la France à l'international, du budget annuel nécessaire :

**150M€ pour 100M de touristes**



**D**isposer de **chiffres actualisés** au minimum mensuellement dans notre secteur

Pourquoi?

Pour se donner les moyens de piloter une branche fondamentale à l'économie de notre pays (7.4% du PIB).

Comment ?

- Par la **création d'un Observatoire du Tourisme**, co-piloté par l'INSEE et la DGCCRF, afin d'observer, quantifier, analyser l'activité touristique et intervenir auprès de ses professionnels

**D**estination : **Organiser la promotion autour du concept** de la « destination » selon la stratégie d'Atout France.

Pourquoi?

Pour permettre une juste affectation des moyens et plus d'efficacité.

Comment ?

En faisant évoluer l'organisation administrative de promotion du tourisme – État, régions, départements, communes, syndicats d'initiative, offices du tourisme – vers une organisation construite autour de la notion de destination avec des attributions de compétence.

**D**édier une cellule **aux grands événements**, chargée de coordonner la stratégie et l'accueil des événements en France en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés.

## L'arrivée en France : Facilité et sécurité

La sécurité est devenue la 2<sup>ème</sup> préoccupation des français derrière le travail et le chômage. La sécurité intérieure est un devoir régalien : police et justice.

### **C**réation d'un ESTA européen\*.

\* Cette autorisation d'entrée sur le territoire concerne par principe les pays en exemption de visa.

#### Pourquoi?

**Pour concilier facilité d'accès au territoire français pour les touristes étrangers et sécurité pour tous.**

Indispensable au regard de l'augmentation du nombre de touristes

#### Comment ?

Une mesure autofinancée : La délivrance d'un ESTA européen serait payante. [14\$ aux USA dont 10\$ pour la promotion du tourisme]

Elle est :

- rapide : entre 1 minute et 72 heures maximum aux USA
- fiable : l'ESTA contient les informations du voyageur
- facile à obtenir : sur internet, pas de déplacement

Rapidité, facilité, sécurité.

#### Nota:

- 17,5M de touristes hors EU en 2015 en France
- La France réalise 10,8% des nuitées européennes de touristes en provenance hors UE

**U**n accès facilité : L'accès aux territoires, c'est aussi la desserte aérienne :

➔ **Une meilleure connectivité** entre les centres névralgiques de transport : -entre les aéroports et les centre villes,  
-entre les aéroports eux-mêmes

➔ **Davantage de désertes** pour les zones touristiques. Paris Ajaccio peut être aussi cher que Paris New-York !



## L'attractivité : Répondre aux attentes des touristes

L'attractivité de la France dépend de sa capacité à satisfaire les demandes des clients :

### Gestion du temps et la mobilité

➔ **Ouvrir le métro parisien et le RER 7/7 et 24/24**

➔ **Ouvrir les monuments et les musées la nuit** afin de proposer une autre façon de visiter et gagner en fluidité le jour (en organisant par exemple des visites guidées permettant de limiter les coûts salariaux)

La Fondation Louis Vuitton propose de visiter l'exposition Chtchoukine sur une plage horaire s'étendant de 7h00 jusqu'à 1h00.

➔ **Proposer des tarifs de visite variant selon la fluctuation des visiteurs**

### Gestion du budget

➔ **Détaxe** : Revoir le **montant minimal exigé** pour bénéficier de la détaxe afin de susciter l'achat et initier une détaxe en magasin sur justificatif.

➔ **Déductibilité de la TVA sur les dépenses d'hébergement** : Autoriser pour les entreprises la déductibilité de la TVA sur les dépenses d'hébergement des établissements commerciaux déclarés pour développer le tourisme business et favoriser la mobilité des collaborateurs

#### Nota:

➔ Le CA de l'hôtellerie business est de 4Mds € y compris les touristes business étrangers.

## L'emploi : Le cœur battant de notre tourisme et de la France

Le secteur des hôtels cafés restaurants emploie **1 000 000** de salariés  
dont **100 000** jeunes dont **34 000** apprentis.

Pour autant ce secteur continue de faire face :

. à des **difficultés de recrutement** : 50 000 emplois non pourvus sur les 200 000 proposées chaque année

. à un **taux d'abandon conséquent** : chaque année sur les 34 000 apprentis formés par le secteur  
- seulement 12 800 entreront sur le marché du travail dans notre secteur  
- et seulement la moitié de ceux-là seront encore dans le secteur 3 ans après l'obtention de leur diplôme!

Seulement 25 % des anciens apprentis sont encore dans notre secteur après 3 ans d'activité !

**A**méliorer l'image du secteur pour recruter et donner du pouvoir d'achat pour fidéliser

- **En permettant aux entreprises de donner du travail et du pouvoir d'achat aux salariés par:**
  - ➔ **Défiscalisation des Heures Supplémentaires** pour celles des branches qui maintiennent la durée du travail à 35 heures par semaine.
  - ➔ **Baisse des charges sociales** :  
Il faut substituer une baisse de charges sociales au CICE : effet immédiat sur la trésorerie et absence de coût.  
Et sur tous les salaires pour éviter l'effet « trappe à salaire ».

### Nota:

➔ **Les charges sociales** représentent une part importante du CA des hôtels, cafés, restaurants : entre 30% hôtellerie et 40% restauration.  
➔ **En cas de crise**, l'un des premiers axes de **réduction de charges pour les professionnels est la réduction de la masse salariale** : en renonçant à des embauches en cas de départ soit pire en procédant à des licenciements.  
Ces mesures sont préjudiciables à la qualité de la prestation et pèsent sur la collectivité avec l'augmentation du nombre de chômeurs.

## L'exemple de Paris

3.000.000 de nuitées locations perdues dans l'hôtellerie en 2016 au prix moyen de 150€

- soit un manque à gagner de CA de l'ordre de 450M€,  
↳ rapporté à une masse salariale de 30% → le manque à « produire » en salaires et charges est de l'ordre 150M€ ...sur la base d'un salaire moyen dans le secteur de 25.000€
- soit 6.000 chômeurs directs générés à Paris dans l'hôtellerie (confirmé par les 7000 emplois détruits au niveau national) et hors impact sur l'emploi - chômage indirect.

### - En adaptant enfin le code du travail à l'activité salariée et aux réalités des entreprises :

➔ **Neutraliser les effets des seuils sociaux** afin de faire cesser les renoncements à des embauches en raison des contraintes liées à ces seuils.

➔ **Réformer le droit du licenciement** afin de sécuriser les entreprises dans le respect des droits des salariés par la définition de grilles d'indemnisation.

➔ **Sécuriser les contrats à durée déterminée saisonniers et d'usage** (extras) : le recours à ces contrats ne procède pas d'un choix de l'entreprise mais d'une nécessité absolue imposée par la nature de son activité.

### - En incitant les **organisations professionnelles** à utiliser leur légitimité dans le secteur en **participant activement au placement des salariés** dans le **cadre de Groupements d'Employeurs** constitués au sein de bassins d'emplois.

#### **Nota:**

➔ Le GNI lance prochainement son propre Groupement d'Employeurs avec 40 hôtels, cafés et restaurants.

### - En restaurant la confiance entre nos salariés et nos entreprises en développant en concertation avec l'Etat et Pole Emploi une « **charte de confiance en Hôtellerie Restauration** » garantissant le respect par l'entreprise de ses obligations.

# Les jeunes et la formation

## Le secteur des hôtels cafés restaurants, c'est

- Un secteur qui attire les jeunes

→ Près de 1 salarié sur 5 à moins de 25 ans alors que la moyenne nationale est de moins de 1 sur 10 !

- Un secteur qui forme les jeunes

→ 2 jeunes sur 3 n'avaient pas de formation lors de leur entrée dans le secteur et 100 000 jeunes sont formés chaque année.

- Un secteur où l'ascenseur social continu de fonctionner

→ 38 000 jeunes diplômés du HCR entrent dans la vie active chaque année. De nombreux diplômes professionnels pour tous les types de candidats :

- 20 diplômés du CAP au BAC,
- 2 BTS,
- 60 licences
- 10 Masters
- 26 CQP

**Mais qui ne parvient pas suffisamment à fidéliser !**

**Il faut :**

- **Inform**er très tôt les jeunes sur les parcours de formation en alternance, **multiplier les possibilités de stages** pour les jeunes collégiens et lycéens, et **réviser à la hausse le nombre de stagiaires** pouvant être accueillis dans une entreprise.
- **Inciter** les entreprises à **recruter des apprentis** :
  - Zéro charge sociale et fiscale sur les rémunérations des apprentis quelques soient la taille de l'entreprise et l'âge de l'apprenti,
  - des **procédures simplifiées, allégées** (suppression de l'agrément obligatoire pour l'accueil des apprentis mineurs),
  - des **conditions d'emploi modernisées, adaptées à un réel apprentissage** : numérisation des relations apprenti/maitre d'apprentissage/ CFA, horaires de travail adaptés, utilisation des ustensiles ou machines nécessaires...
- **Réorganiser la formation en alternance** :
  - réserver les contrats d'apprentissage aux diplômés de l'éducation nationale : CAP, BEP...
  - et les contrats de professionnalisation aux certificats de qualification propres à la branche professionnelle.
- **Intégrer davantage les professionnels et leurs organisations professionnelles dans l'apprentissage** : définition des contenus de la formation, création et gestion de CFA...

# **La protection des indépendants dans le cadre du RSI**

Les professionnels indépendants sont attachés au Régime Social des Indépendants. Ils refusent une fusion avec le régime général.

En revanche, ils pointent du doigt les dysfonctionnements du système ainsi que le coût des cotisations appelées au regard des indemnisations et pensions reçues.

Le GNI formule plusieurs propositions :

## **Réétudier l'assiette des cotisations**

Des aides comme celles à l'apprentissage y sont intégrées.

## **Réétudier le principe du plafond**

Plafonner l'assiette des cotisations provoque un appel d'air vers des complémentaires onéreuses.

## **Réétudier le mode de calcul des cotisations**

Auto-Déclaratif trimestriel vs estimatif mensuel.

**Instaurer une égalité de traitement entre indépendant cotisant et conjoint collaborateur face à la retraite.**

**Repenser les droits de réversion.**

**Nommer un « Médiateur indépendant RSI » dans chaque région rémunéré par prélèvement sur les cotisations**

# Le numérique : Le secteur des hôtels, cafés, restaurants en révolution !

## Couvrir l'ensemble du territoire :

- ➔ Ouvrir l'internet à tous même dans les transports

L'activité numérique exige l'accès à l'internet.

Il faut permettre cet accès à tous, que l'on réside dans un gîte en Ardèche ou dans un hôtel à Paris. Aujourd'hui les opérateurs refusent d'intervenir dans des hôtels au motif d'un manque de rentabilité !

- ➔ Il faut ouvrir des relais Wi-Fi dans les transports et dans les lieux publics.

**Poursuivre le processus d'encadrement des OTAS** – interdiction de certaines clauses léonines et de pratiques commerciales trompeuses – afin de garantir une vraie compétition entre elles :

### Nota :

**Respect de la Loi Macron : interdiction de la parité tarifaire imposée aux hôteliers,**  
**Respect de la Loi pour une République Numérique : information claire, loyale et transparente du client sur les conditions de référencement et de déréfencement**

Les OTAs vendent 1 chambre sur 4 en France  
Les OTAs ont cumulés 500M€ de commissions en 2016

**Réguler les plateformes collaboratives**, leurs acteurs pour qu'ils prennent toute leur place dans le tourisme français autour de 5 axes :

- ➔ Une déclaration numérique d'activité auprès de la mairie,
- ➔ Une régulation du volume d'activité (nombre de biens, durée de location, durée cumulée autorisée, nombre de touristes accueillis...),
- ➔ Paiement des charges sociales et fiscales,
- ➔ Protection des consommateurs : information, hygiène, sécurité,
- ➔ Responsabilité des plateformes sur la conformité légale et réglementaire des annonces postées.

Une déclaration et un encadrement réglementaire des meublés de tourisme pour intégration dans le dispositif touristique français.

### **Exemple : Paris 2017**

Airbnb / 70 000 offres de logements / 40 emplois directs  
Hôtellerie / 80 000 chambres / 35 000 emplois directs

## Moraliser les sites d'opinion

Les plateformes d'avis en ligne cristallisent l'e-réputation des hôtels, cafés et restaurants. Les dégâts d'un avis mensonger, diffamatoires sont énormes. Or la DGCCRF reconnaît un taux de 43 % de faux avis ! La réputation des professionnels et du tourisme est en cause. Il faut une procédure rapide et protectrice de l'intérêt professionnel

Le droit applicable est celui de la presse : trop long, trop technique, inadapté au monde l'économie et du digital

- ➔ Il faut organiser un droit de défense du professionnel lui permettant
  - de stopper la publication d'un avis dans un délai de 12 heures suivant sa demande,
  - d'exiger de la plateforme qu'elle statue au regard des pièces produites par le client et/ou le professionnel, le doute devant profiter au professionnel,
  - de neutraliser l'impact de l'avis sur le ranking en cas de suppression de l'avis

- ➔ **Il faut inciter les sites d'avis en ligne à respecter la norme NF Z74-501**

**Nota :**  
**10 000 de CA perdu pour une résidence hôtelière pour un avis négatif**

TripAdvisor : 200 nouveaux avis chaque minute

**Protéger nos marques** : les marques de nos hôtels, de nos cafés, de nos restaurants- même celles qui sont protégées- sont pillées par les géants du web qui achètent des mots clef sur internet afin d'organiser leur visibilité.

Il faut réserver l'achat des noms de marques déposés et protégés aux entreprises propriétaires sauf autorisation.

**Nota :**  
**Tous les ans, Booking.com dépensent 1,250MM\$ en achat de mots clef auprès de Google.**

Booking.com ressort systématiquement en 1er lorsque l'on recherche un hôtel.

- ➔ **Responsabiliser les plateformes** numériques : le statut d'hébergeur nécessaire au développement des plateformes au début de l'ère internet ne se justifie plus. Les plateformes doivent désormais être responsables de leur activité.
- ➔ **Garantir le respect des textes** dans le cadre d'une mission spécifique de contrôle et de sanction de la DGCCRF pour le numérique :
- ➔ Facilité de saisine, capacité à agir vite, à mettre en demeure...

## La Qualité & le Développement durable

La qualité et le développement durable sont désormais étroitement liés. Les clients réclament en hôtellerie comme en restauration : authenticité, transparence et responsabilité environnementale.

Le mouvement est international : **L'année 2017 est celle du tourisme durable** selon les Nations Unies, la France 1<sup>e</sup> destination mondiale se doit d'être exemplaire !

### Réserver l'appellation « restaurant » aux établissements qui cuisinent sur place des produits bruts

Sur le modèle adopté par les boulangers, promouvoir le nom « restaurant », la seule appellation :

- compréhensible dans toutes les langues,
- signifiant un lieu où sont préparés par des cuisiniers des plats à base de produits bruts conseillés et servis par des serveurs.

### Créer un dispositif de provision pour investissement

En permettant à nos établissements

- d'investir dans l'accueil de la clientèle (après tant d'investissements normatifs : sécurité, accessibilité...),
- d'épargner au préalable.

### Organiser le prochain classement hôtelier français au regard du classement hôtelier européen HSU

Afin de permettre aux hôteliers français de se prévaloir très rapidement d'un classement franco européen.

Le touriste hors UE veut une qualité d'hébergement identifiable selon les mêmes critères par destination.

Or la France est une destination au centre d'une autre destination : l'Europe.

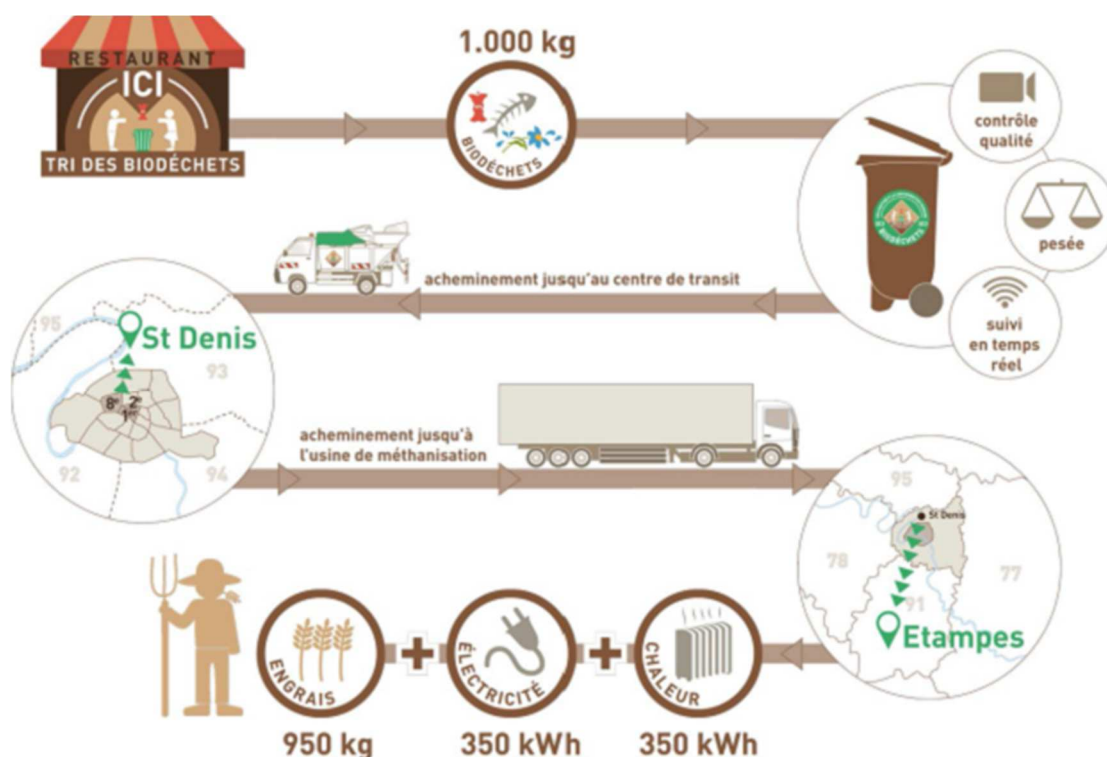


## Valoriser les démarches environnementales des hôtels, cafés et restaurants :

Opération de dématérialisation, de réduction de dépense d'énergie, d'étiquette environnementale, de valorisation des biodéchets...par une politique incitative :

- ➔ Ouvrir le bénéfice d'un **éco-prêt à taux zéro** pour l'acquisition de matériel ou la réalisation de travaux identifiés comme respectueux de l'environnement,
- ➔ En donnant droit à un **éco-crédit d'impôt** ces mêmes opérations,
- ➔ En accordant **une exonération fiscale à hauteur de 5% du CA aux hôtels, cafés et restaurants organisant le tri, la collecte et la valorisation de leurs biodéchets** dans (sur le modèle de l'exonération accordée à la grande distribution afin de donner ses invendus et lutter contre le gaspillage alimentaire)

**« Il faut créer une filière française de valorisation des biodéchets : la restauration est prête à montrer la voie ! »**



## La réglementation : passer d'une règle répressive à une règle bienveillante et incitative

### Sécuriser l'activité des hôtels cafés restaurants :

- ➔ En créant **un cadre légal pour les concessions** de nature à favoriser l'investissement, l'entretien du patrimoine concédé et l'emploi en donnant aux professionnels une visibilité sur l'avenir de son activité.
- ➔ En imposant **une procédure** contradictoire et **une notification** écrite et motivée de toute **décision de nature à porter atteinte à un droit de terrasse ou à une autorisation de nuit.**
- ➔ En instaurant un **droit d'antériorité au bénéfice des commerces** dans le cadre de contentieux de voisinage.

**Nota : Les terrasses représentent 30 % du CA d'un bar ou d'un restaurant et des milliers d'emplois !**

### Optimiser le dialogue avec les professionnels :

Toute nouvelle réglementation doit en amont être discutée avec les organisations professionnelles représentatives afin d'apprécier son opportunité et ses modalités. Cet échange autour des mesures envisagées doit intervenir préalablement à leur mise en œuvre dans le cadre d'un Conseil National du Tourisme revisité.

#### sauf pour les règles relatives à la sécurité et à la santé.

**TOLÉRANCE ZERO** : Il faut faire respecter l'interdiction de service de repas et d'alcool sans justification préalable des démarches, des autorisations et des formations exigées.

*Paquet hygiène, méthode HACCP, permis d'exploitation, licence de débit de boisson ou de restaurant, déclaration à la DPP, avis de la commission de sécurité, détection incendie...*

Interdiction des restaurants clandestins en appartements  
Interdiction des fêtes sauvages  
Responsabilité des plateformes numériques d'intermédiation

**"La santé de nos concitoyens, de nos touristes est en jeu."**

### Exemple :

*Le Site VizEat : 20 000 membres à travers 110 pays en 3 ans d'activité. 3000 en France. Les annonces sont postées anonymement, empêchant tout contrôle. Aucune déclaration préalable d'activité.*

*« L'essentiel de l'offre émane de particuliers ne justifiant d'aucune déclaration d'activité, d'aucune qualification ni d'autorisation. Ils servent des repas sans respect des règles d'hygiène, ils vendent de l'alcool sans licence. Il y a manifestement une mise en danger d'autrui constituant un trouble à l'ordre public auquel il doit être mis fin sans délai dans l'intérêt de tout le monde. » Didier Chenet*

### Appliquer aux intermédiaires les principes de déclaration/ immatriculation et de transparence imposées à nos professionnels :

- les immatriculations non respectées : agence de voyage, agent immobilier, courtier en assurance, intermédiaire financier...
- l'opacité des intermédiaires : ranking, commissions

## La Fiscalité :

### Susciter l'envie d'entreprendre et donner les moyens de réussir aux chefs d'entreprises

Du 1<sup>er</sup> jour de sa création jusqu'à sa transmission : un environnement financier et fiscal adapté à l'entreprise.

#### Pouvoir franchir le pas et s'installer

- ➔ En favorisant l'ajustement de la durée des prêts bancaires aux conditions spécifiques d'exploitation des établissements.
- ➔ En faisant de la BPI le 1<sup>er</sup> interlocuteur du créateur d'entreprise afin de convaincre les banques de l'accompagner :
  - Contraindre BPI à s'aligner et à montrer la voie pour l'allongement des durées de crédit.
  - Limiter les demandes de cautions personnelles au créateur d'entreprise afin de limiter ses risques et ainsi l'inciter à entreprendre.

#### Gagner la bataille de la compétitivité

- ➔ **Maintien du taux de la TVA à 10 %**  
Un taux proche de celui de l'ensemble de nos concurrents en Europe et ailleurs qui doit être sacralisé.

**Nota : En France, les impôts et les taxes représentent près de 70 % du bénéfice brut des entreprises :**

Contre : 58 % en Espagne  
49 % en Allemagne  
40 % aux États Unis  
33 % au Royaume Uni

- ➔ **Réduction de l'impôt sur les sociétés**
- ➔ Mais aussi respect de l'équité fiscale et moralisation de l'impôt.  
C'est l'affaire de tous : État, collectivités locales, intermédiaires et plateforme numériques, hôteliers et ...particuliers !
- ➔ **Les particuliers doivent s'acquitter d'un impôt à juste proportion** et cesser d'échapper à toute fiscalité sur les revenus tirés d'une activité professionnelle y compris au titre de l'économie dite collaborative.

Le GNI demande **un Grenelle de la fiscalité** applicable à l'hébergement touristique marchand afin de définir **une fiscalité juste et équitable entre tous les acteurs.**

- ➔ Les plateformes numériques y compris d'origine étrangères dont l'activité repose sur nos établissements doivent :
  - **Déclarer les revenus tirés par des particuliers grâce à leur intermédiaire.**
  - **S'acquitter de l'impôt français pour la part de leur activité réalisée en France.**
- ➔ L'État doit **centraliser dans un fichier les tarifs des taxes de séjour en France** afin de permettre la collecte de cette taxe par les plateformes et s'assurer de la parfaite collecte par ces plateformes de la taxe de séjour.
- ➔ Les collectivités locales doivent s'engager sur une **transparence fiscale programmée** sur plusieurs années et contenir l'inflation de leur fiscalité.

## **Gagner la bataille de la transmission pour en finir avec les fermetures**

- ➔ En exonérant de frais de succession la transmission d'entreprise si le repreneur s'engage :
  - ✓ À maintenir l'emploi,
  - ✓ À investir dans l'établissement des sommes égales à minima audits droits de succession.
- ➔ En abrogeant la Loi Hamon en ce qu'elle prévoit une information des salariés en cas de cession d'entreprise.



## **En faisant du tourisme un moteur de la croissance française nous pouvons :**

- ✓ **Gagner un point de PIB en 5 ans**
- ✓ **Générer 22 mds de richesse supplémentaire**
- ✓ **Créer 240 000 emplois**



## **Le GNI - Groupement National des Indépendants - Hôtellerie & Restauration**

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle totalement indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit, Indépendants et Patrimoniaux.

Le GNI est présent sur tout le territoire national ainsi que dans les DOM.

Il représente 10 000 établissements et 120 000 salariés.

**Créé en novembre 2014**, le GNI est une **Confédération regroupant trois organisations professionnelles** :

- le GNI-Conseil des Territoires,
- le GNI-FAGIHT,
- le GNI-SYNHORCAT.

**Cette Confédération a pour mission la représentation et la défense des Entreprises Indépendantes et Patrimoniales.**

**LE GNI EST DIRIGÉ PAR :**

- **Didier Chenet**, président du GNI
- **Pascal Droux et Philippe Quintana**, présidents délégués du GNI

Le GNI s'appuie sur un solide réseau d'élus à travers tout le territoire, assistés des meilleurs experts, juristes et techniciens, accompagnant au quotidien les professionnels dans l'ensemble de leurs activités.

**SES ACTIONS :**

- ▶ **agir avec détermination et conviction auprès des pouvoirs publics** (instances départementales, régionales, nationales, ministères, administrations, organes de promotion et de concertation de notre secteur...) et des instances européennes (Parlement, Commissions,...) avec lesquels ils entretiennent des relations permanentes et constructives.
- ▶ en tant que fervents défenseurs du dialogue social, **négoier avec les partenaires sociaux au niveau de leur branche d'activité** afin de faire reconnaître les spécificités de leur profession et moderniser le secteur en lui donnant les moyens de s'adapter aux évolutions de la société.
- ▶ **participer activement aux travaux des structures professionnelles et interprofessionnelles** :
  - -au niveau national le GNI est membre de la CPME, du Medef et de l'U2P
  - -au niveau européen, le GNI est membre de l'Hotrec

**NOS MAÎTRES MOTS : PROXIMITÉ, ECOUTE, DIALOGUE ET EFFICACITÉ**

**GNI – 4, rue de Gramont 75002 PARIS**

**Catherine DEBRUYNE:** c.debruyne@gni-fagiht.fr, 06 09 67 44 47

**Thomas LEROY:** thomas.leroy@gniterritoires.fr, 06 21 19 36 41

**Franck TROUET:** f.trouet@gni-synhorcat.fr, 06 73 86 66 65